

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Shawinigan

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Technologie de l'électronique (243.11), option
télécommunications

Juillet 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Shawinigan s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Shawinigan a évalué le programme *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*. Il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 21 décembre 2001, soit avec un retard considérable que la Commission déplore dans une optique d'équité à l'égard de l'ensemble des collèges.

Un comité de la Commission, présidé par un commissaire¹, a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 février 2002. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Shawinigan selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

-
1. Le comité était composé de M. Jacques L'Écuyer, commissaire, M^{me} Diane de Grosbois, conseillère pédagogique, Collège Ahuntsic, M. Robert Howe, directeur adjoint, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption, M. Yvon-D. Légaré, professeur en Technologies du génie électrique, Cégep de Lévis-Lauzon. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Francine Gravel, qui agissait comme secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège Shawinigan est un établissement d'enseignement collégial public. Il a été fondé en 1968 et est situé dans la région de la Mauricie. Il offre trois programmes pré-universitaires et dix programmes techniques. Il accueille en 2000 environ mille cinq cents élèves à l'enseignement régulier, dont près de 60 % en formation technique. Un centre de transfert technologique en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE) est associé au Collège.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en avril 1998. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Elle appréciait notamment le contenu de son système d'information sur les programmes, les propos sur la préparation et le contenu d'un devis d'évaluation. Elle indiquait par ailleurs que la composition des comités chargés de réaliser le processus d'évaluation des programmes pouvait être un élément à améliorer.

Le programme de *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*, compte $91\frac{2}{3}$ unités et était élaboré par compétences avant même la réforme de 1993. Le programme adhère à la formule alternance travail-études (ATE). Soixante-douze élèves étaient inscrits à ce programme en 1997-1998. La clientèle étudiante est majoritairement masculine. La cohorte 1994-1998 a servi à l'évaluation du programme.

Le Département de technologies du génie électrique se compose de cinq enseignants et d'un technicien. Le comité de programme est composé des enseignants du Département de technologies du génie électrique, d'enseignants de cours contributifs, d'un élève du programme et d'un conseiller pédagogique. Le Collège reconnaît le comité de programme comme le lieu regroupant les principaux intervenants en mesure de porter un jugement sur la qualité d'un programme d'études conduisant au DEC.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

L'analyse de données provenant du système d'information sur les programmes d'études (S.I.P.É.) et une demande du comité de programme ont orienté la décision du Collège de procéder à l'évaluation du programme de *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*. La PIEP prévoit que la direction des études peut choisir d'évaluer un programme sur cette base plutôt qu'en fonction du calendrier des évaluations initialement prévu dans la politique. Toutefois, la commission des études n'a pas été consultée sur la modification à apporter au calendrier comme la politique le prescrivait.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information sur les programmes d'études (S.I.P.É.) du Collège Shawinigan est implanté et opérationnel. Le choix des objets d'évaluation et la détermination des enjeux ont pu être déterminés sur la base de données fournies par le S.I.P.É. Le système a fourni les données prévues et utiles pour l'actuelle évaluation.

Le déroulement du processus d'évaluation

En matière d'évaluation de programme, la PIEP indique que le comité de programme agira comme comité d'évaluation. C'est effectivement ce comité qui a mené l'évaluation comme prévu dans la politique. Le conseiller pédagogique rattaché au cheminement scolaire, responsable du programme et membre du comité assumait, jusqu'à son départ, les responsabilités d'encadrement des travaux comme indiqué dans la PIEP. Un conseiller pédagogique du service de recherche et de développement l'a remplacé à cette fonction jusqu'à la fin des travaux. L'expertise en matière d'évaluation apportée par un conseiller de ce service fut un apport positif et a permis au comité de s'ajuster aux problèmes rencontrés au fur et à mesure du déroulement des travaux. Les responsabilités d'encadrement du processus ont donc été partiellement assumées comme prévu, mais les ajustements apparaissent justifiés. D'ailleurs, le Collège veut revoir la composition des

comités afin de s'assurer que chaque comité d'évaluation soit accompagné par une personne ayant développé une expertise en évaluation.

Les professeurs ont été consultés sur le devis d'évaluation, sur les conclusions du rapport et ils ont participé à l'analyse des données. Le rapport a été diffusé comme prévu aux instances et personnes concernées. Le boycott des enseignants a occasionné un retard dans l'échéancier des travaux.

La direction des études responsable de l'application de la PIEP s'est adjoint le coordonnateur de programme et deux conseillers pédagogiques afin de former un comité chargé de l'évaluation de l'application de la PIEP. Le Collège envisage d'apporter des modifications à sa PIEP pour donner plus de souplesse à son calendrier d'évaluation et compléter le comité par un spécialiste de l'évaluation. Un conseiller du service de développement et de la recherche fera ainsi partie de l'équipe d'évaluation. La Commission l'encourage à effectuer ces modifications.

* * *

La Commission juge que l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études faite par le Collège Shawinigan pour le programme *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*, était conforme aux dispositions de sa politique.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le comité de programme a élaboré le devis d'évaluation et l'a déposé comme prévu à la direction des études. Le boycott des enseignants n'a pas permis à la commission des études de procéder à son adoption tel qu'il est stipulé dans la politique.

La première section du devis expose les questions retenues en vue de l'évaluation. Le Collège a identifié deux problématiques : la déperdition des élèves et la réussite scolaire dans le programme. Le devis décrit aussi la démarche d'évaluation, le partage des responsabilités et l'échéancier. Les enjeux du programme sont bien décrits. Les critères de la cohérence, des méthodes pédagogiques, de l'efficacité et de l'évaluation des apprentissages sont utilisés en fonction de leur rapport avec les enjeux.

Les employeurs et les diplômés n'ont pas été questionnés pour savoir si le programme répond bien à leurs attentes, car le critère de la pertinence n'a pas été retenu par le Collège. En effet, jugeant le taux de placement satisfaisant et tenant compte des liens existant entre les professeurs et le milieu du travail, le Collège n'a pas cru utile de s'interroger sur la pertinence de son programme. Pour sa part, la Commission croit que ce critère aurait dû être étudié vu le problème important de déperdition des élèves, souvent au profit d'autres options à l'intérieur du programme de *Technologie de l'électronique*. Le taux de placement (16/23) n'est d'ailleurs pas si élevé qu'il justifie qu'on ne s'interroge pas sur la pertinence du programme.

Le Collège a procédé à une évaluation ciblée sur deux enjeux qui sont des priorités bien identifiées et clairement expliquées. Toutefois, les critères nécessaires n'ont pas tous été retenus, ce qui aurait permis que l'évaluation soit plus complète. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que tous les critères pertinents aux enjeux soient retenus pour l'évaluation.

La collecte des données perceptuelles

Les instruments de collecte sont adéquats et ont été validés. Les questions sont claires. Un questionnaire de cent trente questions et des entrevues sur l'ensemble du programme ont été utilisés pour la collecte des données auprès des élèves. La longueur du questionnaire aux élèves est la seule réserve qu'émet la Commission. Un sondage téléphonique a rejoint soixante des soixante-deux élèves qui avaient abandonné le programme afin de connaître les raisons qui les ont amenés à ne plus s'inscrire au programme (243.11) au Collège. La Commission évalue que, dans l'ensemble, la collecte des données perceptuelles a été réalisée correctement.

La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Le Collège a réalisé l'évaluation du programme dans le cadre fixé par le devis. Le Collège a structuré son évaluation autour des deux enjeux identifiés, les critères retenus étant étudiés en fonction de leur rapport aux enjeux. Le Collège a bien travaillé à l'intérieur du cadre qu'il s'est donné : les liens entre les étapes de travail sont rigoureux et la réalisation de l'évaluation est adéquate.

Les données recueillies

Pour examiner le premier enjeu, le comité s'est d'abord attardé à bien connaître la situation de la déperdition dans ce programme et les choix des élèves qui ont quitté ce programme ou le Collège. Des données pertinentes et riches permettent de connaître les taux de diplomation dans le programme et les taux de réussite pour chaque cours de la formation spécifique et de la formation générale. Beaucoup de données de bonne qualité ont été recueillies sur la perception des élèves concernant les cours et leur cohérence dans le programme. L'étude de la pertinence et de l'efficacité des mesures de conseil et de soutien est aussi un chapitre bien documenté.

Les questions du respect des plans de cours, des méthodes pédagogiques, des laboratoires et des évaluations ne sont abordées qu'à partir de la perception des élèves. L'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation par les enseignants ou les conseillers pédagogiques n'apparaît pas dans le rapport, ce qui aurait pu contribuer à donner un aperçu plus complet au regard de ce volet.

L'analyse

Le Collège utilise bien les données dont il dispose sur la déperdition des élèves. Les analyses des taux de réussite et de la cohérence de même que celles portant sur les services et les mesures de conseil et de soutien sont de bonne qualité. Les analyses sur les différents aspects de la qualité de la formation sont en lien avec les données colligées. Les analyses des plans de cours et des instruments d'évaluation reposent uniquement sur les perceptions des élèves, le Collège n'ayant pas procédé lui-même à leur analyse. La Commission **suggère** au Collège de procéder à l'étude des plans de cours et des moyens d'évaluation pour une évaluation plus approfondie de la qualité de la formation.

Les conclusions et les actions envisagées

Concernant la déperdition, l'absence du point de vue des employeurs rend certaines conclusions moins sûres. Les conclusions touchant le programme sont sans doute valables, mais on ne sait pas si le programme répond aux besoins régionaux, ce qui pourrait influencer le choix des élèves de poursuivre ou non dans ce programme. Les conclusions et

les actions touchant les taux de réussite et la cohérence sont justes. Entre autres, le constat indiquant que des élèves forts en formation spécifique échouent tout de même en formation générale et que le comité de programme ne peut faire seul les changements à ce niveau laisse voir la distance qui existe entre la formation spécifique et la formation générale. La Commission encourage le Collège à poursuivre les actions prévues de rapprochement et de travail en collaboration avec la formation générale afin d'améliorer, entre autres, les taux de réussite.

Les conclusions et les actions quant à la qualité de la formation sont en lien avec les données recueillies et les analyses sur cette question. La majorité des actions prévues, notamment sur les évaluations et les méthodes pédagogiques sont déjà implantées partiellement ou complètement. Les conclusions sur la pertinence et l'efficacité des services de soutien sont claires et indiquent que ces services sont sous-utilisés. Les actions proposées visant la sensibilisation des enseignants, afin d'en favoriser davantage l'utilisation, sont adéquates.

Le suivi de l'évaluation

Le plan d'action adopté par le Collège est pertinent et partagé par tous les intéressés. Ce plan identifie des priorités, des responsables et comporte un échéancier. Le suivi de l'évaluation devrait permettre d'améliorer la mise en œuvre du programme. La visite a permis à la Commission de constater que plusieurs actions avaient déjà été implantées.

* * *

En raison de ce qui précède, la Commission considère que l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Shawinigan a été efficace.

Conclusion

L'évaluation du programme *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*, a permis au Collège d'appliquer une première fois sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes et d'identifier les améliorations à y apporter.

Le système d'information était opérationnel et a été utile pour le choix du programme à évaluer. La composition du comité d'évaluation a été modifiée en cours de processus. À l'intérieur du cadre de travail déterminé par le devis, le Collège a réalisé une évaluation de qualité. Ce cadre aurait cependant pu être plus large et inclure explicitement la pertinence. La collecte des données perceptuelles a été faite adéquatement et le suivi de l'évaluation comprend des priorités, des responsabilités et un échéancier. L'évaluation devrait permettre l'amélioration de la mise en œuvre du programme.

Le Collège prévoit apporter des modifications à sa politique ou à son application et il prévoit se doter d'une politique de gestion des programmes d'études. Il veut revoir la question du calendrier et de la périodicité des évaluations. La composition des comités d'évaluation et les responsabilités reliées à la coordination des travaux seront revues. Les rôles et responsabilités des conseillers pédagogiques seront révisés afin de mieux tirer parti de l'expertise détenue en évaluation.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Shawinigan de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Technologie de l'électronique (243.11), option télécommunications*, a été conforme et efficace.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études, le Collège exprime son adhésion au jugement d'ensemble posé par la Commission. Il a également apporté quelques compléments d'information dont la Commission a tenu compte.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président